

trage pour la répartition des dettes de la ci-devant Province du Canada. Jamais on n'a vu parmi les honorables membres plus d'entente et plus d'unanimité pour protester contre l'injustice qu'on veut leur faire subir. On oublie les luttes acrimoneuses de la veille, et, chose merveilleuse, sur ce terrain là, les antagonistes les plus acharnés ont une même opinion, un même désir, une même volonté. Le Bas-Canada est résolu de se faire rendre justice par tous les moyens légaux et constitutionnels ; car c'est pour nous une question de vie et de mort. L'accomplissement d'une pareille iniquité nous mettrait dans un état de gêne financier voisin de la banqueroute. Nous pourrions difficilement subvenir à nos besoins locaux, tandis qu'Ontario continuerait comme par le passé à faire à nos dépens les trois quarts de sa prospérité.

La province d'Ontario refuse de reconnaître le passif qu'elle a apporté lors de l'union, et qui n'était pas moindre de \$5,925,779, tandis que le Bas-Canada avait en 1841, un surplus dans sa caisse de \$189,306, ce qui donne un total contre le Haut-Canada de \$6,115,085. Or, en admettant que le surplus de la dette provinciale à répartir entre le Haut et le Bas-Canada soit de \$10,424,853, il faut certainement déduire la somme de \$6,115,085, qui doit être mise à notre crédit. Si nous avons dû payer la moitié de l'intérêt de cette grosse somme durant l'union des Canadas, il est de justice primordiale que le paiement du capital ne nous échoit pas au moins. Cette défalcation faite, il ne resterait que la somme de \$4,309,760, dont la moitié répartie entre les deux provinces les rendrait respectivement débitrices de la somme de \$2,154,883.

Le déni de justice dont les arbitres Gray et MacPherson se sont rendus responsables à l'égard de notre province, est un fait très grave ; car libéraux et conservateurs ne craignent pas de prendre une attitude menaçante sur ce sujet et affirment que vouloir ratifier ce jugement intéressé, ce serait donner le signal de l'anarchie. Le lien qui unit les deux Provinces sœurs n'est pas fait d'un tissu assez puissant pour qu'il ne puisse être brisé ; l'édifice fédéral n'est pas encore tellement bien assis sur ses bases qu'il ne puisse être renversé par une commotion.

EUSTACHE PRUD'HOMME.

---